



1. Examen de l'ordre du jour du conseil du 26 septembre 2016 et désignation des rapporteurs.
2. Modifications techniques des statuts de la CCLO suite à la loi Notre.
3. Proposition de dispositif en faveur des commerces impactés par des travaux de requalification urbaine.
4. Zone N'Haux à Arthez-de-Béarn : vente du lot 4 à M. DANGOUMAU pour la création d'une aire de lavage.
5. Proposition de règlement d'intervention en faveur du logement social public.
6. Gens du voyage : bilan des stationnements irréguliers durant l'été 2016 et point sur les recherches relatives à la création d'une aire de grand passage.
7. Proposition d'un plan de communication concernant le projet de territoire.
8. Fonds de concours pour les communes de Castetner et Lagor.
9. Convention de mise à disposition au profit du SMTB pour une durée de 3 ans.
10. Autorisation donnée au Président de signer des marchés.
11. Information au bureau concernant l'attribution des marchés (procédures adaptées).

1. EXAMEN DE L'ORDRE DU JOUR DU CONSEIL DU 26 SEPTEMBRE 2016 ET DESIGNATION DES RAPPORTEURS

Le bureau valide l'ordre du jour du conseil du 26 septembre prochain et procède à la désignation des rapporteurs.

2. MODIFICATIONS TECHNIQUES DES STATUTS DE LA CCLO SUITE A LA LOI NOTRE

Par courrier en date du 9 juin dernier, le Préfet invite le Président à procéder à une modification technique des statuts de la CCLO conformément au I de l'article 68 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république (loi NOTRe).

Cet article dispose que « (...) les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre existant à la date de publication de la présente loi se mettent en conformité avec ses dispositions relatives à leurs compétences selon la procédure définie aux articles L.5211-17 et L.5211-20 du [code général des collectivités territoriales] avant le 1^{er} janvier 2017 (...). Si une communauté de communes ou une communauté d'agglomération ne s'est pas mise en conformité avec ces dispositions avant le 1^{er} janvier 2017, elle exerce l'intégralité des compétences prévues, respectivement, aux articles L.5214-16 et L.5216-5 dudit code. Le préfet procède à la modification nécessaire de leurs statuts dans les six mois suivant cette date ».

Le bureau émet un avis favorable au projet de statuts où les modifications portent sur le préambule, les articles 5-1 compétences obligatoires (points 1, 2, 3, 4 et 5), 5-2 compétences optionnelles (points 1, 2 et 4), 5-3 compétences supplémentaires (ajout aire de grand passage pour les gens du voyage, suppression tourisme et écoles de musique), 8-1 et 8-2 qui lui est présenté.

3. PROPOSITION DE SOUTIEN AUX COMMERCES ORTHEZIENS IMPACTES PAR LES TRAVAUX DU CENTRE-VILLE

La 1^{ère} tranche des travaux de requalification du centre-ville d'Orthez débutera en octobre 2016 et durera au minimum 18 mois. Les commerces impactés par les nuisances et qui subiront directement des difficultés d'accès pourraient constater une baisse concomitante de leur chiffre d'affaires. Ceci pourrait avoir des conséquences en matière d'emploi, voire de pérennité des entreprises.

Le service communication a prévu la mise en place d'un plan de communication pour informer au plus près les commerçants et les riverains, en lien avec le pôle aménagement. Le local de l'Office de commerce servira de point d'information à l'attention des commerçants et des chalands.

Afin de faciliter le déroulement des travaux pour les commerçants, il est proposé de mettre en place des procédures visant à aider et accompagner les commerces concernés, et à indemniser les éventuelles pertes d'exploitation.

Le bureau émet un avis favorable à une indemnisation des commerçants impactés.

4. ZONE N'HAUX A ARTHEZ-DE-BEARN : VENTE DU LOT 4 A M. DANGOUMAU POUR LA CREATION D'UNE AIRE DE LAVAGE

Le bureau émet un avis favorable à la vente lot 4 de la zone N'Haux à Arthez-de-Béarn à M. Claude DANGOUMAU d'une superficie d'environ 480 m², dans le but d'y implanter une station de lavage automobile.

5. PROPOSITION DE REGLEMENT D'INTERVENTION EN FAVEUR DU LOGEMENT SOCIAL PUBLIC

Le bureau émet un avis favorable à la proposition de règlement d'intervention dont le dispositif de soutien financier à la production de logements locatifs sociaux publics avec les orientations relatives au parc HLM et aux logements communaux conventionnés qui lui sont présentés au bureau

6. GENS DU VOYAGE : BILAN DES STATIONNEMENTS IRREGULIERS DURANT L'ETE 2016 ET POINT SUR LES RECHERCHES RELATIVES A LA CREATION D'UNE AIRE DE GRAND PASSAGE

Une synthèse relative au schéma départemental de l'accueil et de l'habitat des gens du voyage 2011-2017 est présentée au bureau (fonctionnement de l'aire de grand passage d'Orthez à partir du 1^{er} juillet 2016, un point sur le grand passage été 2016 et recherche de terrains pour une aire de grand passage adaptée aux besoins).

Le bureau prend acte de ces informations et propositions et remet la décision de choix d'un terrain pour une AGP à plus tard, plusieurs élus signalant qu'il n'y a pas urgence à réaliser cette aire car le reste du département n'est pas non plus organisé en la matière.

7. PROPOSITION D'UN PLAN DE COMMUNICATION CONCERNANT LE PROJET DE TERRITOIRE

Le projet de territoire va être proposé pour adoption lors du conseil du 26 septembre prochain.

Le bureau prend connaissance des propositions relatives aux actions de communication qui lui sont présentées et émet un avis favorable

8. FONDS DE CONCOURS POUR LES COMMUNES DE CASTETNER ET LAGOR

Le bureau émet un avis favorable à la demande de fonds de concours de la commune de Castetner pour l'aménagement et la mise en conformité de la salle polyvalente et de celle de la commune de Lagor pour les travaux d'aménagement de la salle polyvalente

9. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION AU PROFIT DU SMTB POUR UNE DUREE DE 3 ANS

Le bureau émet un avis favorable à la mise à disposition d'un agent de la CCLO afin d'assurer le fonctionnement du Syndicat Mixte de Traitement des Boues (SMTB)

10. AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER LES MARCHES SUIVANTS :

Le bureau autorise son Président à signer le marché relatif à la fourniture et livraison de matériels et véhicules routiers pour la communauté de communes de Lacq-Orthez.

Le bureau autorise son Président à mettre en œuvre une procédure négociée pour un marché de prestations de services sportifs entre la collectivité et la Société d'économie mixte sportive locale « Elan béarnais Pau-Lacq-Orthez » (prestations de sponsoring/communication institutionnelle : 105 000 € TTC + prestations d'achat de place : 65 000 € TTC) et de signer ledit marché.

11. INFORMATION AU BUREAU CONCERNANT L'ATTRIBUTION DE MARCHES (PROCEDURES ADAPTEES)

Le bureau prend acte de l'attribution des marchés suivants :

- Construction d'un hôtel d'entreprises Chem'Park à Lacq,
- Construction d'un local gardien et de stockage à la déchetterie d'Orthez,
- Réalisation d'études en vue de la poursuite de l'élaboration du plan local d'urbanisme de la commune de Lacq-Audéjos,
- Fourniture d'équipements d'éclairage public pour la communauté de communes de Lacq-Orthez.